De : **Sante au travail CFE-CGC** <santeautravail@cfecgc-santesocial.fr>
Date : 18 juillet 2013 10:40
Objet : CISME
À :

Aux adhérents de Santé au Travail CFE-CGC

Chères consœurs, chers confrères, chers collègues,

La défense syndicale concerne la défense du métier et notre lobbying a permis de grandes avancées dans les nouveaux textes qui régentent la santé au travail, même s'il reste ici et là des scories gênantes, c'est aussi la défense du statut et des conditions de travail au niveau de la convention collective.

Une grande étape vient d'être passée, après des mois et des mois de négociation acharnée avec le cisme voici le résultat obtenu grâce au travail d'équipe du bureau qui a mobilisé ses forces sur le sujet et surtout de la pugnacité de nos représentants A.M. Chartier (médecin du travail) et M. Petitot (IPRP) à la négociation, ils y ont fait un travail remarquable et ont obtenu d'énormes avancées. On peut maintenant le dire notre délégation a été particulièrement préparée et accompagnée et les résultats sont là, à la hauteur de ces efforts et de leur investissement, je vous invite à les découvrir.

Vos réactions sont bienvenues d'autant qu'il y a d'autres parties à renégocier, on en reparlera lors de l'assemblée de janvier ou au préalable si vous le désirez

Syndicalement vôtre

Dr Bernard SALENGRO

Expert Pôle santé au travail, CFE-CGC

Président du syndicat santé au travail CFE-CGC